

PREAVIS DU BUREAU DU GRAND CONSEIL

Election du Secrétaire général pour la législature 2018-2022

Préambule

Le poste de Secrétaire général du Grand Conseil est une fonction à laquelle on accède par une élection par le plénum. Le mandat, sauf cas d'élection en cours de législature, est de cinq ans, et le titulaire, s'il souhaite poursuivre son activité, est soumis à réélection.

Bases légales

La loi sur le Grand Conseil (LGC), du 8 mai 2007, dispose que :

Art. 30

¹ Dans les cinq mois suivant son renouvellement intégral, le Grand Conseil désigne son secrétaire général. Il le fait sur préavis du Bureau et pour une période déterminée de cinq ans débutant le premier janvier de l'année suivante. En cas de vacance, un successeur est désigné jusqu'à la fin de la période en cours.

² La désignation est nominative et intervient à la majorité absolue au premier tour, relative, au second.

Le règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC), du 29 mai 2007, prévoit que :

Art. 25

¹ En vue de la désignation du secrétaire général du Grand Conseil, le Bureau décide de la procédure préalable. Il peut procéder par voie d'annonce publiée dans la Feuille des avis officiels, par voie d'appel ou par toute autre procédure qu'il juge appropriée.

² Au plus tard quinze jours avant la date de l'élection, le Bureau établit ses recommandations à l'intention du Grand Conseil.

Historique

La première Secrétaire générale du Grand Conseil a été Mme Marianne Brélaz. A fin 2005, à son départ à la retraite en cours de législature, le poste a été mis au concours par voie d'annonce par le Bureau et M. Olivier Rapin élu par le plénum. En 2007 et 2012, le Bureau a décidé de procéder par voie d'appel du titulaire, comme cela avait été précédemment le cas avec Mme Brélaz en 2002, et M. Rapin, qui s'est déclaré désireux de poursuivre, a été réélu.

Lors de la vacance du poste à fin 2014, le Bureau a choisi logiquement de passer par une mise au concours par voie d'annonce, comme lors de la précédente vacance. Le 20 janvier 2015, sur proposition du Bureau, le Grand Conseil a élu au poste de Secrétaire général M. Igor Santucci, jusque-là secrétaire général adjoint, pour la fin de la période en cours, donc jusqu'au 31 décembre 2017.

Procédure préalable

Le 12 janvier 2017, le Bureau du Grand Conseil a examiné trois questions étroitement liées :

1. Entendait-il procéder par voie d'appel (en principe du titulaire), ou mettre le poste au concours par voie d'annonce, ou encore retenir une autre procédure à définir ?
2. Dans l'hypothèse où il décidait de procéder par voie d'appel du titulaire, que souhaitait-il mettre en place pour assurer à la procédure toute la rigueur requise ?
3. Quel calendrier convenait-il de retenir, étant entendu qu'aux termes de la loi, l'élection par le plénum doit intervenir entre le 27 juin et le 27 novembre 2017 pour la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022 ?

Sur la première question, hors la présence du Secrétaire général et de son adjoint, le Bureau a décidé de procéder par voie d'appel du titulaire. Il reviendra plus bas sur ce choix et ses motivations. Il a ensuite demandé à M. Santucci s'il était intéressé à continuer. Celui-ci ayant répondu par la positive, les deux autres questions ont pu être tranchées.

Concernant la procédure, le Bureau a demandé à M. Santucci de lui adresser un courrier étayé de motivation, l'objectif étant de pouvoir ensuite, sur cette base et sur celle de l'appréciation annuelle, procéder à un véritable entretien avec le titulaire, dans le but de permettre au Bureau de prendre la décision définitive quant à son préavis sur une base solide.

Enfin, le Bureau a débattu de la question du calendrier. Il a retenu l'option consistant à procéder à l'élection par le plénum le jour de la séance constitutive du nouveau Grand Conseil et de ses organes, le 27 juin 2017, pour les raisons suivantes :

- 1) Le Bureau sortant est encore largement composé des député-e-s qui ont conduit la procédure de recrutement de 2014-2015 et ont la connaissance détaillée de ce qui a été demandé aux candidat-e-s.
- 2) Le mardi 27 juin 2017, le nouveau Grand Conseil élira son Bureau et ses commissions instituées. Le Secrétaire général est, d'une certaine manière, assimilable à un organe, et son élection dans la foulée relève de la logique et de la cohérence.
- 3) Le premier semestre d'une nouvelle législature est une période très riche en imprévus à résoudre, questions à régler, ajustements auxquels procéder. Cela ne demande pas que de l'engagement, de la compétence et de l'entregent, mais aussi de la légitimité.

Premier élément d'appréciation : entretien annuel

L'art. 26 RLGC prévoit que le Président et un membre du Bureau procèdent à un entretien d'appréciation annuel avec le Secrétaire général, comme il en va de l'ensemble des collaborateurs de l'administration cantonale. Le premier pour M. Santucci a pu être mené à l'issue de la première année entière de présidence depuis son élection, à savoir à l'automne 2016, sur la base de l'année parlementaire 2015-2016. Il a été mené par Mme la députée Roxanne Meyer Keller, Présidente du Grand Conseil en 2015-2016, et M. le député Grégory Devaud, Président en exercice, le 11 octobre 2016.

Sur l'ensemble des critères (compétences personnelles, conceptuelles, relationnelles, managériales et techniques), les prestations du titulaire ont été qualifiées soit de « conformes aux attentes », soit de « dépassant les attentes », à savoir les deux valeurs les plus élevées sur les quatre disponibles. La « *capacité du Secrétaire général à transmettre sa passion et son enthousiasme pour les missions du Secrétariat général du Grand Conseil aux collaborateurs/trices du service* » a été relevée.

Ont en particulier été fixés comme objectifs pour l'année parlementaire 2017-2018 : l'inauguration du nouveau Parlement et la prise en main du complexe ; la préparation de la transition liée au changement de législature.

Deuxième élément d'appréciation : lettre de motivation

Comme demandé par le Bureau, le titulaire lui a adressé, en date du 8 février 2017, un courrier étayé de motivation, afin de lui exposer les raisons le portant à vouloir poursuivre son mandat.

Dans une première partie, le Secrétaire général a rappelé certains des défis que le Secrétariat général avait relevé et des évolutions qu'il avait connues depuis février 2015. Le Bureau souhaite reproduire ce passage intégralement, dans la mesure où il illustre adéquatement l'impressionnant travail fourni :

Au sein du Secrétariat général :

- *Nouvelle organisation du service, en simplifiant la structure avec trois sections et une fonction RH ; fixation de séances de direction une fois par mois et de séances bilatérales avec les responsables de sections une fois par semaine*
- *Revalorisation de la fonction de secrétaire de commissions, constituant dans les faits un pas supplémentaire vers l'autonomie du Grand Conseil et de son secrétariat*
- *Engagements d'un nouveau secrétaire général adjoint, d'un nouveau responsable et de deux collaboratrices de la section du Bulletin du Grand Conseil et d'une nouvelle secrétaire de direction, dont les compétences aussi bien professionnelles qu'humaines ont permis à tout le service de gagner en efficacité et harmonie, complétés par les arrivées d'une nouvelle apprentie et prochainement d'un intendant*
- *Cadrage régulier des heures supplémentaires réalisées dans le service afin d'en garantir la maîtrise*
- *Emménagement dans les locaux rénovés de la place du Château 6 et mise en place de la nouvelle salle de commission des Charbon ; réalisation de divers travaux complémentaires liés à l'insonorisation et à la sécurité*
- *Aboutissement de l'aide-mémoire et du guide des secrétaires de commissions*

Au service du Bureau :

- *Gestion de la résiliation des retransmissions des séances du Grand Conseil par La Télé Vaud-Fribourg et mise en place du nouveau partenariat avec maxtv*
- *Pilotage des ressources ayant contribué à élaborer, sous la direction du Bureau, les décrets sur les indemnités et le nombre de commissions thématiques, ainsi que sur l'effectif des juges cantonaux*
- *Lancement du projet d'Information sur les candidats et élus (ICE) afin de tenir compte des délais singulièrement réduits entre les élections cantonales et la date d'assermentation des député-e-s*
- *Anticipation du changement de législature, création d'un tableau de suivi des dossiers y relatifs et répartition des responsabilités entre les collaborateurs du service*
- *Mise à jour des directives du Bureau relativement au versement des indemnités aux député-e-s*
- *Nomination des commissions à chaque séance du Bureau et lancement du projet de « calibrage » des prestations des secrétaires de commissions*
- *Finalisation de plusieurs mandats à des experts décidés par le Bureau*
- *Elaboration d'un préavis du Bureau pour l'élection complémentaire d'un médiateur cantonal ainsi que pour l'élection de M. le député J. Sansonnens*
- *Mise à disposition d'un tableau des représentations accessible en ligne*
- *Possibilité de faire des séances en ligne via Skype*
- *Elaboration d'un nouveau tableau permettant le suivi des travaux des commissions par les présidents des groupes politiques*

Au bénéfice des député-e-s :

- *Lancement d'une enquête de satisfaction auprès des député-e-s et exploitation des résultats pour initier des améliorations, par exemple du site internet du Grand Conseil*

- *Rattrapage de la publication du Bulletin du Grand Conseil depuis 2007 et lancement du projet de numérisation de l'ensemble de la collection*
- *Création d'un groupe de coordination sous la houlette du Secrétariat général afin de tenir une liste précise des interventions parlementaires dont les délais pour répondre ou rapporter sont échus*
- *Organisation de « portes ouvertes » du Secrétariat général afin de cultiver la relation avec les député-e-s*
- *Réalisation d'un rapport d'activités du Secrétariat général du Grand Conseil, largement diffusé et disponible sur le site internet*
- *Suivi du projet de reconstruction du parlement avec les membres de la commission et anticipation des conséquences de l'ouverture du nouveau Parlement vaudois, comme par exemple :*
 - *Elaboration d'une convention de collaboration avec les futurs mandataires de la buvette du Grand Conseil*
 - *Elaboration d'un règlement d'utilisation des salles du Parlement après avoir mené une enquête comparative intercantonale*
 - *Préparation du dossier pour la création du poste d'intendant du Parlement et implication forte dans la concrétisation du poste*

Au niveau des collaborations intercantionales :

- *Participation à la création de la Conférence suisse des secrétaires des parlements – COSEC (membre fondateur du comité)*
- *Participation à la mise sur pied des 4èmes Assises transfrontalières franco-valdo-genevoises*

Puis, dans une seconde partie, le titulaire a mis en évidence les efforts importants programmés pour les années à venir, afin que le Secrétariat général améliore la manière dont il peut répondre aux attentes des député-e-s et des autres partenaires. Le Bureau apprécie et fait siennes ces intentions ; il les reproduit ci-après, là aussi intégralement, dans un souci de totale transparence quant aux engagements pris et aux attentes que peut avoir le Grand Conseil à l'égard de son Secrétaire général :

- *Tout mettre en œuvre pour que l'inauguration du Parlement vaudois se déroule au mieux et que le Grand Conseil, en tant qu'institution, soit reconnu*
- *Assurer la prise en main du nouveau Parlement vaudois et le suivi des aménagements qui interviendront inmanquablement ces prochains mois*
- *Contribuer à intégrer le Parlement vaudois dans les visites culturelles de la Cité*
- *S'investir pour que l'assermentation des autorités vaudoises prévue le 27 juin soit une réussite*
- *Créer une brochure permettant d'expliquer le fonctionnement du Grand Conseil et servant aussi à la communication institutionnelle du Parlement*
- *Continuer de soutenir la Présidence et le Bureau du Grand Conseil, des missions dans lesquelles le secrétaire général s'épanouit, notamment parce qu'elles l'amènent à jouer un rôle de conseiller et de facilitateur, à allier perspective stratégique et pragmatisme de solutions concrètes, et qui poussent à donner le meilleur de soi*
- *Maintenir les traditions, essentielles, pour une institution aussi stable et en même temps aussi évolutive que le Grand Conseil ; continuer à assumer le rôle de « mémoire » du Grand Conseil, responsabilité endossée avec fierté et humilité, et assurer la continuité des décisions et leur application, indépendamment de tout changement politique*
- *Mettre sur pied des formations spécifiquement réservées aux député-e-s lors de la prochaine législature*
- *Mener à bien la procédure d'élection des juges cantonaux, de leurs suppléants, des assesseurs, du Procureur général et du médiateur cantonal*
- *Veiller à défendre les intérêts du Grand Conseil dans le cadre de la refonte du site internet de l'Etat de Vaud*

- *Organiser la prochaine assemblée annuelle de la Société suisse pour les questions parlementaires*
- *Contribuer au renouvellement du système d'information du Grand Conseil et de son service parlementaire (projet Bleu-SIEL), dont l'implémentation est prévue pour fin 2018, avec un impact important sur les ressources du service*
- *Continuer à peaufiner la structure du service et développer une vision d'avenir en matière RH, par exemple en proposant des échanges internes et externes, et motiver les collaborateurs en vue d'atteindre des objectifs ambitieux pour le Parlement et ses organes*
- *Suivre les développements liés à la reconnaissance vocale, dans une perspective d'aide pour les secrétaires de commissions et les rédacteurs du BGC*
- *Continuer à s'investir pour apporter de la reconnaissance au travail des collaborateurs du Secrétariat général, les valoriser auprès des député-e-s, afin que leur travail sorte de l'ombre*

Troisième élément d'appréciation : entretien entre le Bureau et le titulaire

Comme programmé, le Bureau a rencontré, en date du 30 mars 2017, M. Santucci pour un entretien basé sur son appréciation annuelle et sa lettre de motivation.

Le Secrétaire général a réitéré sa très grande motivation à poursuivre son mandat, en particulier devant les nombreux défis qui l'attendent. Il a attiré l'attention sur le rapport d'activité annuel du Secrétariat général, qu'il a réintroduit dès son arrivée et qui compte donc déjà deux éditions, 2014-2015 et 2015-2016, voyant dans ce document la démonstration que les résultats du service sont ceux de 23 personnes et non d'une seule. Il a insisté sur l'importance de la défense du rôle du Grand Conseil au sein des institutions vaudoises, et sur la volonté du Secrétariat général de se rapprocher encore des député-e-s, à l'occasion de l'ouverture du Parlement vaudois et du rapprochement géographique qu'elle induit, dans le but de toujours mieux répondre aux attentes.

Le Bureau a ensuite débattu, hors la présence du Secrétaire général et de son adjoint. A l'issue de ses échanges, il leur a communiqué sa décision unanime de préavis en faveur d'une réélection de M. Santucci, relevant sa motivation, son dynamisme, son appui à la Présidence, au Bureau et aux député-e-s, son encadrement du service et son professionnalisme. Il a aussi souligné la clarté et l'importance de la lettre de motivation, qui décrit le chemin déjà parcouru en peu de temps, de manière aussi précise qu'elle balise l'avenir.

Préavis du Bureau du Grand Conseil

Conformément à l'article 25, alinéa 2 RLGC, le Bureau recommande à l'unanimité au Grand Conseil de la législature 2017-2022, qui sera assermenté le 27 juin 2017, de réélire ce jour-là M. Igor Santucci à la fonction de Secrétaire général du Grand Conseil pour la période courant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

Lausanne, le 11 mai 2017

Au nom du Bureau du Grand Conseil

Le Président

La Première Vice-Présidente

Grégory Devaud

Sylvie Podio